



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

1

IDENTIFICATION

Candidat :

Nom _____ Prénom _____

Témoin :

Nom _____ Prénom _____

Poste, titre _____

Employeur ou organisation _____

Adresse _____
rue ville province pays

Téléphone _____ Courriel _____

Note au témoin

Cher témoin

Le candidat nommé ci-haut vous a demandé de témoigner de son expérience de travail et ses qualifications en complétant ce formulaire pour sa demande de permis de géologue au Québec. Ce formulaire doit être accompagné d'une copie de la Déclaration d'expérience du candidat pour la période visée. Veuillez prendre connaissance des « Directives » et des « Critères d'évaluation » inclus à la fin avant de compléter ce formulaire. Ce formulaire est disponible en français et en anglais, votre choix d'une ou l'autre langue découle obligatoirement de votre maîtrise suffisante de cette langue.

Nous vous remercions de votre importante contribution au processus de reconnaissance professionnelle du candidat.

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas en mesure de fournir une évaluation objective du candidat, veuillez signer au bas de cette page et la retourner au Secrétaire.

NE PEUT COMPLÉTER

Je ne suis pas en mesure de compléter ce formulaire et d'agir à titre de témoin au candidat.

Signature _____

Date _____
j/m/a



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

2

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cochez

- | | | |
|-----|--|---|
| 1.1 | Langue de communication: veuillez indiquer votre choix de langue de communication : | Français ☐
English ☐ |
| 1.2 | Quelle est ou était la nature de votre relation professionnelle avec le candidat? | Employeur ☐
Superviseur ☐
Mentor ☐ |
| 1.3 | Quand avez-vous connu le candidat? (Mois/Année)
De : _____ à : _____ | |
| 1.4 | Avez-vous pris connaissance de la Déclaration d'expérience fournie par le candidat? | Oui ☐
Non ☐ |
| 1.5 | Selon vous, est-ce que cette Déclaration est vraie? | Oui ☐
Non ☐ |
| 1.6 | Avez-vous des raisons de croire qu'on devrait refuser la délivrance d'un permis à ce candidat? | Oui ☐
Non ☐ |

Si oui, veuillez élaborer ci-dessous :

2. DÉCLARATION DU TÉMOIN

Je déclare solennellement que l'information fournie sur ce formulaire est véridique au meilleur de ma connaissance. J'autorise l'Ordre des géologues du Québec à partager cette information avec toute autorité compétente. Je reconnais que l'Ordre peut me contacter pour obtenir des informations supplémentaires.

Prière de signer et dater ci-dessous et apposer vos initiales au bas des pages suivantes.

Signature du témoin _____ Date _____ j/m/a

Désignation professionnelle du témoin (s'il y a lieu)

Titre professionnel : _____ Numéro _____

Organisation : _____

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

3

3. OBSERVATION DES COMPÉTENCES CONTEXTUELLES

Géologie du territoire et des ressources minérales, pétrolières ou gazières

Le champ d'exercice Géologie du territoire et des ressources minérales, pétrolières ou gazières concerne l'acquisition et la gestion des connaissances sur la géologie du territoire et son potentiel minéral, en vue de la recherche, la mise en valeur et l'exploitation des ressources minérales ou en hydrocarbures pour les besoins de la société. Pour les fins d'évaluation, ce champ d'exercice est subdivisé en 4 sphères d'activité énumérées au tableau qui suit. Vous devez identifier la sphère qui représente le mieux les activités du candidat avant de compléter la grille d'observations qui suit. Les énoncés de la

grille sont généraux et s'appliquent aux quatre sphères avec les adaptations requises.

Chacune des sphères d'activité se traduit par une compétence contextuelle qui regroupe un ensemble de connaissances et habiletés propres et qui se manifeste par la réalisation de toutes les étapes d'un projet, de la planification au rendu final. Certains mandats peuvent, de façon concomitante, faire appel à plus d'une compétence contextuelle.

SPHÈRE D'ACTIVITÉ PRINCIPALE OBSERVÉE

Cochez une case

CC1	Effectuer des levés géoscientifiques (géologiques, géochimiques, géophysiques, etc.); sphère de la cartographie et l'inventaire	☐
CC2	Réaliser des programmes d'exploration du sous-sol pour caractériser des formations géologiques ou des gîtes de minéraux ou d'hydrocarbures; sphère de l'exploration	☐
CC3	Contribuer à l'évaluation de gîtes de minéraux ou d'hydrocarbures; sphère de la mise en valeur	☐
CC4	Contribuer à la mise en production et à l'exploitation optimale de gisements; sphère de la production	☐

Compétences contextuelles

Observation
(cochez)

ÉTAPE DE PLANIFICATION

A B C n/a

01	Il saisit et tient compte des objectifs et de la portée d'un mandat ainsi que des contraintes budgétaires, physiques, environnementales et sociales afférentes.	☐	☐	☐	☐
02	Il collige et compile rigoureusement des données antérieures ou issues de tiers pertinentes à un projet (rapports ou cartes géologiques, titres miniers, localisation, etc.).	☐	☐	☐	☐
03	Il prépare ou participe efficacement à l'élaboration de programmes de travail adaptés au contexte (ex. levés divers, campagnes d'échantillonnage, campagnes de forage, etc.).	☐	☐	☐	☐

ÉTAPE DE DÉMARRAGE ET DE COORDINATION DES TRAVAUX

04	Il obtient ou participe efficacement à l'obtention de permis et autorisations nécessaires ou informe les personnes et organismes concernés.	☐	☐	☐	☐
05	Il dirige ou participe efficacement, au démarrage et à la coordination des travaux de terrain (logistique, fournisseurs, etc.) ou d'analyse et d'interprétation requis	☐	☐	☐	☐

■ TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

4

ÉTAPE DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE TERRAIN

A B C n/a

- | | | | | | |
|----|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 06 | Il maîtrise les disciplines géologiques et les méthodes requises pour la réalisation des travaux de terrain (ex. minéralogie, pétrographie, mesures structurales, méthodes de forage, et autres). | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 07 | Il exécute, supervise ou collabore au déroulement et au suivi des activités prévues conformément au programme de travail, soit (en fonction de la sphère d'activité), le cas échéant, des: <ul style="list-style-type: none"> • levés géoscientifiques de surface (cartographie géologique, géochimie, géophysique, etc.) • travaux exploratoires intrusifs (décapage, tranchées, forages, etc.) • travaux de suivi et d'orientation de la production (cartographie et suivi des chantiers, etc.) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 08 | Il décrit, mesure et échantillonne rigoureusement des expositions (affleurements, décapages, tranchées, parois, rainures), des sondages (carottes ou déblais de forage), ou du minéral. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 09 | Il effectue ou participe, de façon rigoureuse, à la réalisation de tests géoscientifiques (géochimiques, géophysiques, mécaniques, diagraphies, ou autres). | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 10 | Il propose des adaptations pertinentes au programme de travail en fonction des découvertes, des conditions de terrain ou des contrôles de qualité. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

ÉTAPE D'ANALYSE ET D'INTERPRÉTATION

- | | | | | | |
|----|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 11 | Il maîtrise les disciplines géologiques requises et les outils courants pour l'analyse et l'interprétation des données spécifiques à la compétence (ex. pétrologie, géologie structurale, gîtologie, géostatistique, informatique, etc.). | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 12 | Il analyse et valide judicieusement des données antérieures ou issues de tiers. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 13 | Il établit ou met à jour des bases de données, des cartes, des coupes géologiques en codifiant et y rapportant rigoureusement les données recueillies. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 14 | Il modélise adéquatement des données géoscientifiques à l'aide d'outils informatiques, en tenant compte du modèle géologique et de paramètres clés. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 15 | Il contribue efficacement (en fonction de la sphère d'activité) à l'exploitation des résultats pour, le cas échéant: <ul style="list-style-type: none"> • définir ou préciser la géométrie du sous-sol ou d'un gîte; • développer ou raffiner le modèle géologique et les paramètres clés (ex. genèse, géostatistique, minéralurgie, ou autres) spécifiques à une formation géologique, un gîte ou un gisement; • l'estimation rigoureuse et conforme des ressources et des réserves d'un gîte ou d'un gisement; • la production et l'optimisation d'un gisement (géométrie des zones minéralisées, conditions structurales, contrôle des teneurs, renouvellement des réserves, etc.). | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

5

ÉTAPE DE TRANSMISSION ET DE CONSERVATION DE L'INFORMATION

A B C n/a

- | | | | | | |
|----|--|---|---|---|---|
| 16 | Il documente de façon claire et précise son travail (observations, mesures, essais, traitement de données, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 17 | Il produit des livrables de qualité (rapports, cartes, et autres). | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 18 | Il effectue ou participe efficacement à la sauvegarde et à l'archivage sécuritaire des données, documents et échantillons issus d'un mandat. | 0 | 0 | 0 | 0 |

Énoncé Commentaire

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Autres commentaires

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

6

4. OBSERVATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Outre les connaissances et habiletés scientifiques et techniques manifestées par les compétences contextuelles, le géologue doit faire preuve de compétence professionnelle afin d'agir de manière efficiente, opportune, indépendante et éthique dans des situations professionnelles complexes. Les savoirs et aptitudes afférents sont rassemblés sous sept (7) compétences professionnelles communes à tous les géologues.

Compétences professionnelles

Observation
(cochez)

CP4- EXERCER UN RÔLE CONSEIL EN GÉOLOGIE (AUTONOMIE PROFESSIONNELLE)

A B C n/a

- | | | |
|-----------|---|------|
| 01 | Il saisit les objectifs et attentes du requérant et propose une entente de services et un plan de travail qui permettent d'en tenir compte tout au long du mandat. | 0000 |
| 02 | Il assure la collecte, la validation et l'analyse de l'ensemble des données pertinentes au mandat. | 0000 |
| 03 | Il prépare un avis professionnel adéquat, approprié et indépendant : il dégage et formule clairement et de façon structurée des constats et des éléments diagnostiques; il émet des recommandations ou des idées les concernant qui sont fondées, pertinentes et indépendantes. | 0000 |

CP5- APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

- | | | |
|-----------|--|------|
| 04 | Il a une connaissance fonctionnelle des principaux règlements et lois touchant son champ d'activité et sait consulter les textes légaux pour planifier et agir de façon conforme. | 0000 |
| 05 | Il applique les règles visant la protection de la santé et la sécurité au travail et est en mesure d'identifier une situation à risque, d'intervenir (ex. sécuriser une zone, arrêter le travail) et d'en informer diligemment les personnes concernées sur le site ainsi que son superviseur. | 0000 |

CP6- EFFECTUER EN CONTINU LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- | | | |
|-----------|--|------|
| 06 | Il sélectionne judicieusement les méthodes et outils appropriés et veille à ce qu'ils soient utilisés selon les procédures agréées, afin d'obtenir des résultats de qualité qui répondent aux objectifs. | 0000 |
| 07 | Il planifie le contrôle et l'assurance qualité et veille à l'application des contrôles requis lors de la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. Il donne une rétroaction en cas de problème. | 0000 |
| 08 | Il prépare des livrables conformes et les vérifie ou les fait valider avant de les soumettre. | 0000 |

CP7- COMMUNIQUER DE L'INFORMATION COMPLEXE EN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- | | | |
|-----------|--|------|
| 09 | Il communique de façon claire et structurée avec la terminologie appropriée en fonction des objectifs et du contexte. Ses propos et écrits sont cohérents, complets et la qualité de la langue est adéquate. | 0000 |
| 10 | Il prépare ses communications écrites ou orales en tenant compte du niveau de connaissances des personnes visées. | 0000 |

CP8- EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE GESTION DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- | | | |
|-----------|--|------|
| 11 | Il planifie convenablement les tâches d'un projet ainsi que l'échéancier et le budget afférents. | 0000 |
| 12 | Il gère un projet ou une tâche selon les paramètres établis : il fait un usage judicieux des ressources et du temps alloués; il suit rigoureusement les travaux et le budget d'un projet et en fait rapport au moment opportun; le cas échéant, il repère les écarts, les justifie, les corrige, ou les signale diligemment. | 0000 |



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

7

CP9- APPLIQUER LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

A B C n/a

- | | | |
|----|---|------|
| 13 | Il fait preuve d'éthique dans l'exercice de la profession :
il se comporte avec intégrité et préserve la confidentialité de l'information. | 0000 |
| 14 | Il fait preuve de jugement professionnel : il est conscient des implications légales ou autres de ses actes et
il agit de manière consciente et réfléchie en tenant compte des limites de ses compétences ainsi que des
limites de l'information et des moyens dont il dispose. | 0000 |

CP10- ASSURER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES COMPÉTENCES

- | | | |
|----|--|------|
| 15 | Il cherche constamment à identifier ses lacunes et à les corriger. | 0000 |
| 16 | Il suit l'évolution des connaissances dans son champ d'activités
et en intègre les développements dans sa pratique. | 0000 |

Énoncé	Commentaire
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Autres commentaires

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

8

5. OBSERVATION DES QUALITÉS PERSONNELLES

En plus des compétences contextuelles et professionnelles, diverses qualités personnelles sont jugées importantes dans l'exercice de la profession.

L'évaluation des qualités personnelles repose sur l'observation de comportements. La grille « Qualités personnelles » permet d'identifier les qualités démontrées par le candidat durant la période visée.

Les qualités personnelles sont idéalement démontrées par tous les géologues. Néanmoins, chacun a sa personnalité propre qui module son cheminement de carrière et les fonctions qu'il occupera. En conséquence, un moindre développement de certaines qualités ne nuit pas forcément à l'éligibilité du candidat.

Qualités personnelles

Observation
(cochez)

QP1-RELATIONS INTERPERSONNELLES

A B C n/a

01 Il respecte les personnes. ○○○○

02 Il maintient des relations courtoises avec les membres de son équipe et les autres personnes avec qui il entre en contact dans le cadre de son travail. ○○○○

QP2-ADAPTABILITÉ

03 Il travaille efficacement dans différents environnements (hostile, inusité, éloigné, isolé, etc.) et s'adapte à des situations imprévues ou inhabituelles. ○○○○

04 Il accepte volontiers de travailler hors de sa zone de confort technique et il est ouvert à étendre ses compétences. ○○○○

QP3-COMPORTEMENT RESPONSABLE

05 Il respecte les consignes et les engagements et il a le souci du travail bien fait (conscientieux). ○○○○

06 Il accepte et assume des responsabilités. ○○○○

QP4-LEADERSHIP

07 Il prend des décisions et supervise adéquatement du personnel. ○○○○

08 Il démontre de l'engagement et de la persévérance envers le mandat, l'organisation qui l'emploie et la profession. ○○○○

QP5-AUTONOMIE

09 Il effectue son travail avec un minimum de supervision et trouve des solutions (créatif, et proactif). ○○○○

QP6-GESTION DU STRESS

10 Il travaille efficacement sous pression ainsi qu'en situation de crise (calme et sang-froid). ○○○○



TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

9

Énoncé

Commentaire

Autres commentaires

VEUILLEZ TRANSMETTRE CE FORMULAIRE À L'AIDE DU BOUTON D'ENVOI SUR LA PREMIÈRE PAGE

ou l'envoyer par la poste à l'adresse suivante

1200 McGill College, bureau 1500
Montréal (Québec), H3B 4G7

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

10

DIRECTIVES GÉNÉRALES

VOTRE RÔLE

Vous êtes invité à attester l'expérience du candidat et commenter ses aptitudes professionnelles et personnelles.

Puisque l'évaluation repose sur l'observation en situation de vie professionnelle, le témoin doit être un géologue professionnel actif ou un autre professionnel familier avec le travail du candidat. Les superviseurs directs ou les mentors sont habituellement les témoins les plus appropriés.

À titre de témoin, vous devez être en mesure d'attester vos observations. L'Ordre vous invite donc à considérer vos réponses avec soin et à fournir un maximum d'information sur les qualifications du candidat en vue de la pratique professionnelle autonome.

L'attribution du permis professionnel étant fondée sur l'évaluation par les pairs, vos réponses et vos commentaires sont essentiels au processus.

DIRECTIVES

Ce formulaire vise à documenter les réalisations du candidat durant la période inscrite à sa Déclaration d'expérience de travail. Cette documentation repose essentiellement sur le témoignage de l'observation de diverses activités ou comportements en milieu de travail énoncés sur trois (3) grilles distinctes. En conséquence, veuillez :

1. vérifier et, le cas échéant, commenter les informations fournies par le candidat sur sa Déclaration d'expérience;
2. prendre connaissance des présentes directives, des critères d'évaluation et des explications qui suivent;
3. compléter le présent formulaire et :
 - a. vérifier/compléter la fiche d'identification du candidat et du témoin ;
 - b. répondre à toutes les questions des sections 1, 3, 4 et 5 au meilleur de votre connaissance et de votre jugement en utilisant le barème fourni ;
 - c. signant et datant la déclaration de la section 2.

Le candidat et l'Ordre comptent sur vous pour compléter ce formulaire et le retourner dans les plus brefs délais.

COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Si vous le jugez nécessaire, n'hésitez pas à fournir des commentaires additionnels dans une enveloppe scellée adressée au Secrétaire et marquée « confidentiel ».

CONFIDENTIALITÉ

Votre déclaration sera traitée de façon confidentielle. Le contenu de votre attestation ou de tout autre document ne sera dévoilé qu'au Secrétaire et aux officiers de l'inscription devant avoir connaissance de l'information.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les conditions de délivrance du permis de géologue incluent l'obligation d'avoir complété un stage supervisé satisfaisant ou son équivalent.

L'objet du présent formulaire est d'aider à documenter l'équivalence de stage définie dans les règlements, soit :

- L'équivalence de stage requiert la démonstration d'un niveau d'habiletés et de connaissances pratiques équivalent à celui acquis par une personne qui a effectué le stage. L'appréciation de l'équivalence d'un stage tient compte des éléments suivants :
 - 1° l'expérience pertinente de travail;
 - 2° les diplômes de cycle supérieur obtenus en géologie ou dans un domaine connexe;
 - 3° les travaux effectués et les cours suivis, leur nature, leur contenu et les notes obtenues;
 - 4° les stages de formation supervisés et les autres activités de formation pratique.
- Le stage vise l'atteinte de l'autonomie professionnelle requise pour exercer la profession de géologue. Il doit permettre de mettre en pratique les connaissances théoriques et techniques acquises par la formation en géologie et comporter l'accomplissement des activités suivantes :
 - 1° la collecte et l'analyse de données géologiques;
 - 2° la gestion et l'animation d'une équipe de travail;
 - 3° la gestion de projets, incluant ses aspects financiers;
 - 4° la communication écrite et orale liée à l'exercice de la profession auprès d'une administration, des pairs ou du public.
- Le stage est de 36 mois, consécutifs ou non, comportant au moins 5 000 heures de formation pratique. Il est effectué sous la supervision et la responsabilité d'un maître de stage.

BARÈME D'ÉVALUATION

Le barème d'évaluation utilisé sur les grilles des sections 3 à 5 du formulaire comprend trois niveaux et une option d'abstention.

Les trois niveaux sont cotés A à C et visent à documenter la fréquence d'observation du comportement ou de l'activité décrit dans l'énoncé inscrit à la grille.

La signification des cotes utilisées sont les suivantes :

- Cote A :** Les caractéristiques de cet énoncé sont en tout temps observées.
-
- Cote B :** Les caractéristiques de cet énoncé sont souvent observées.
-
- Cote C :** Bien que le contexte et les circonstances s'y prêtent, les caractéristiques de cet énoncé sont rarement ou jamais observées.
-
- Cote n/a :** Ne s'applique pas. Cette cote est à utiliser lorsque l'activité ou le comportement décrit par l'énoncé ne peut être apprécié par le témoin parce que les tâches confiées au candidat ou les circonstances de son travail n'incluent pas les activités ou les situations décrites par l'énoncé.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

ANNEXE

Informations complémentaires
Notions de compétence et de professionnalisme

11

LE CONCEPT DE COMPÉTENCE

La « compétence » est la capacité de concevoir et d'agir adéquatement dans des situations de vie professionnelle complexes en mobilisant un ensemble intégré de ressources (savoirs, habiletés, comportements, attitudes, valeurs, etc.).

La compétence est acquise par la formation académique et par l'expérience. Elle regroupe un ensemble de compétences qui, pour l'Ordre des géologues, se déclinent en compétences dites contextuelles et professionnelles ainsi que diverses qualités personnelles.

Pour être éligible au permis de géologue, tout candidat doit démontrer sa compétence en exposant sa formation académique, en faisant la preuve d'une expérience adéquate avec un témoignage de compétence.

L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

L'autonomie professionnelle attendue d'un géologue en début de carrière n'est pas celle qu'on attend d'un professionnel « sénior » qui a une longue expérience et une expertise plus poussée.

L'évaluation d'un candidat au permis de l'Ordre des géologues vise à vérifier qu'il possède l'autonomie professionnelle requise; c'est-à-dire qu'il peut prendre la responsabilité de son travail et qu'il comprend ses limites.

Ainsi, l'autonomie professionnelle minimale attendue du candidat au permis de géologue implique qu'il peut:

- réaliser la plupart des tâches avec peu de supervision ou de directives;
- diriger une équipe ou travailler au sein d'une équipe efficacement;
- comprendre ses limites et les limites des moyens dont il dispose;
- prendre la responsabilité de son travail et reconnaître la portée de ses actions.

DÉFINITION TRADITIONNELLE DE L'EXPÉRIENCE

Au Canada, les ordres professionnels en géologie et en ingénierie prescrivent l'acquisition d'expérience après les études en fonction de cinq objectifs :

a) Application des connaissances

L'expérience du candidat doit inclure: l'application de ses connaissances, une participation avec des responsabilités dans la planification et la réalisation de travaux de terrain ou de laboratoire, la cartographie et l'évaluation géologique systématique, l'analyse de données, l'intégration et la synthèse de données, l'utilisation et la maîtrise des méthodes d'essai, la mise en oeuvre de procédés et de technologies et l'identification de risques naturels pour le public et pour l'environnement.

b) Compréhension de l'utilisation de son travail.

Le candidat aura acquis une compréhension du travail du géologue en tant que partie intégrante de projets de développement ou de protection des ressources ou du territoire.

Il aura démontré une compréhension des limites pratiques de la géologie et des outils utilisés dans le cadre de ses projets et dans l'accomplissement des buts désirés.

Le candidat doit avoir pris des mesures en vue d'informer ceux qui ont recours à ses services des limites ainsi identifiées et de proposer des avenues pour pallier à ces limites ou, le cas échéant, de proposer des mises en garde appropriées pour les utilisateurs de son travail.

c) Gestion

Le candidat doit être en mesure de démontrer une implication dans la gestion et des responsabilités croissantes dans le temps.

Pour un professionnel, la gestion comprend la direction de projets, la supervision du personnel, les budgets et l'application socialement responsable des principes et pratiques de sa discipline.

d) Aptitudes de communication

Le candidat doit avoir la capacité de communiquer habilement avec ses supérieurs et collègues, les autorités, ses clients et le public.

Il devrait être en mesure de présenter avec compétence les résultats de son travail dans ses notes de travail ou dans les rapports de projets ou des présentations.

e) Impacts sur la société de son exercice

Le géologue doit avoir la pensée critique et la conscience de sa responsabilité professionnelle d'être à l'affût des situations menaçant la vie, les biens ou l'environnement et à porter de telles situations à l'attention des autorités responsables.

Le candidat devrait avoir conscience du rôle du géologue dans la société et de l'impact social des projets dans lesquels il est impliqué.

Il devrait apprécier le rôle du géologue et de son travail, dont l'impact sur l'environnement et l'économie et de même que sur l'avancement des sciences.

TÉMOIGNAGE DE COMPÉTENCE

ANNEXE

Informations complémentaires
Notions de compétence et de professionnalisme

12

LES COMPÉTENCES CONTEXTUELLES

Un géologue peut exercer dans plusieurs sphères d'activité en cours de carrière mais il se spécialise souvent dans une seule. Le géologue en début de carrière est tributaire de l'organisation hôte et son stage ou son emploi ne permet généralement de développer qu'une ou deux compétences contextuelles. L'Ordre demande au candidat de démontrer son autonomie professionnelle dans tous les éléments d'au minimum une compétence contextuelle. Le tableau suivant explicite sommairement les différents crénos d'activité retenus pour l'évaluation des compétences contextuelles des candidats au permis de géologue.

GÉOLOGIE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES MINÉRALES, PÉTROLIÈRES OU GAZIÈRES

Compétence / Activité		Détails additionnels
CC1	Effectuer des levés géoscientifiques	Cartographie et inventaire : Travaux réalisés essentiellement en surface dans le but d'améliorer la connaissance d'un territoire. En grande partie l'apanage des services gouvernementaux.
CC2	Réaliser des programmes d'exploration pour caractériser des formations géologiques ou des gîtes minéraux ou d'hydrocarbures	Exploration minérale : Travaux ayant recours à des méthodes intrusives (décapage, tranchées, forages). En grande partie fait pour le compte de compagnies juniors ou de compagnies minières ou pétrolières.
CC3	Contribuer à l'évaluation de gîtes minéraux ou d'hydrocarbures	Mise en valeur : Travaux de compilation, d'analyse et d'interprétation des données acquises et d'exploration avancée visant la mise en valeur d'un gîte. Études de faisabilité et planification d'exploitation.
CC4	Contribuer à la mise en production et à l'exploitation optimale de gisements	Production : Travaux en continu sur un gisement en production visant son exploitation optimale et sécuritaire ainsi que la recherche et la mise à jour de réserves additionnelles.

GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET HYDROGÉOLOGIE

CC5	Réaliser des levés géoscientifiques (géologiques, géochimiques, géophysiques, géotechniques, hydrogéologiques, géothermiques)	Cartographie et inventaire : investigations essentiellement en surface pour fins de reconnaissance ou d'inventaire d'un territoire ou d'un site. En partie l'apanage de services gouvernementaux (ex. cartes hydrogéologiques) ou d'études préliminaires pour des aménagements importants (ex. barrages, lignes électriques, routes).
CC6	Réaliser des programmes d'investigation ou de caractérisation des conditions de la surface et du sous-sol ou des ressources en eau, en matériaux ou géothermiques	Études de sites : Travaux exploratoires ayant recours à des sondages, des essais in situ, etc., dans le but d'établir des constats, des diagnostics ou un potentiel. Par ex., des études de fondations pour un ouvrage, d'un banc d'emprunt, d'une nappe à capter, d'un terrain contaminé, etc.
CC7	Déterminer des mesures et des actions pour des fins d'aménagement, de protection, de rectification, de réhabilitation ou d'exploitation	Conception : compilation, analyse et interprétation des données acquises en vue de la conception d'actions/ouvrages correctifs ou de mise en valeur d'une ressource. Par ex., les études visant la conception d'une fosse minière, d'un captage d'eau souterraine, de la restauration d'un terrain contaminé, etc.
CC8	Contrôler les paramètres géoscientifiques lors de la mise en place et du suivi des mesures et des actions	Monitoring et suivi : Travaux de surveillance et de mesures durant ou suivant la mise en place des ouvrages, correctifs ou d'exploitation afin d'en assurer la conformité et d'optimiser leur performance. Par ex., suivi de nappe, contrôle des parois d'excavation, etc.

GÉOPHYSIQUE ET TÉLÉDÉTECTION

CC9	Planifier des études géophysiques ou de télédétection	Élaboration de programmes de travail ou de devis pour la réalisation de levés géophysiques ou d'études en télédétection
CC10	Réaliser des levés géophysiques ou acquérir des données de télédétection	Acquisition des données brutes (enregistrements géophysiques, images, etc) par mesures au sol ou à distance (par bateau, aéronef ou satellite).
CC11	Traiter des données brutes issues de levés géophysiques ou de la télédétection	Application de filtres, rehaussements et autres traitements portant sur des données brutes ou images en vue de leur interprétation
CC12	Interpréter les données traitées	Activité visant la production d'une information concernant la géologie d'un territoire ou certaines caractéristiques du sous-sol d'un terrain.